

Référentiel d'évaluation de la CEFDG

Critères d'évaluation de la Commission d'Evaluation des Formations et Diplômes de Gestion

1. Instruction préalable par la DGESIP avant la soumission du programme à l'examen de la CEFDG

<p>CRITERES DE RECEVABILITE DU DOSSIER</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification que l'établissement est reconnu par l'Etat - Vérification que le dossier est complet - Vérification que le référentiel formalisant les objectifs attendus en termes de savoirs, aptitudes et compétences visés est bien fourni et que la fiche RNCP est renseignée (même si non encore validée) - Vérification de l'existence et de la répartition des ECTS : 180 ECTS pour un cursus à Bac+3 suivi de 120 ECTS pour un Master - Vérification de l'application de la charte d'utilisation du logo - Vérification d'une déclaration préalable (Cf ci-dessous) pour l'ouverture d'un nouveau programme - Vérification d'une déclaration préalable (Cf ci-dessous) pour l'ouverture de nouveaux sites (en France ou à l'étranger) - Vérification que les conventions de double-diplôme figurent effectivement dans le dossier et sont signées - Implication minimum du corps professoral permanent dans la formation : <ul style="list-style-type: none"> • 30% du volume horaire du programme (hors LV et sport) assuré par des professeurs permanents¹ ET 30% du Volume horaire² de gestion³ assuré par des professeurs permanents de gestion⁴ <u>au niveau bac+3 et Bac+4</u> • 50% du volume horaire du programme (hors LV et sport) assuré par des professeurs permanents ET 50% du Volume horaire de gestion (hors LV et sport) assuré par des professeurs permanents
---	---

¹ Les numéros renvoient à un glossaire en fin de document page 15

	<p style="text-align: center;">de gestion <u>au niveau grade de master</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Volume horaire minimum dispensé en sciences de gestion dans la formation : <ul style="list-style-type: none"> • 30% des enseignements du programme en gestion pour les <u>niveaux bac+3 et bac+4</u> • 50% des enseignements du programme en gestion pour les <u>années M1 et M2</u> - Chaque année, pour tout diplôme visé, déclaration préalable à la DGESIP des voies d'admission et des places ouvertes au concours : Cf inscription au BOESR <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Le respect des places publiées au BOESR (non dépassement) sera vérifié par la commission</i> <p>⇒ Si l'établissement est membre d'un regroupement dans le cadre du site (au sens de l'article L 718-2 et suivants du code de l'éducation), les nouveaux diplômés présentés doivent avoir fait l'objet d'une présentation dans le cadre de la coordination de l'offre de formation du site</p>
--	---

CRITERES DE RECEVABILITE D'UN DOSSIER POUR DEMANDE DE CREATION D'UNE NOUVELLE FORMATION	<p>a/ <u>Si l'école dispose déjà d'un grade de master accordé pour 4 ans pour un ou plusieurs de ses diplômes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La nouvelle formation est éligible, dès son ouverture, pour une expertise CEFDG en vue de l'obtention d'un visa pour, au maximum, la durée du programme + 1 an (dans la limite des 5 ans maximum) - La nouvelle formation n'est pas éligible à un grade de master <p>b/ <u>Si l'école dispose déjà d'un grade de master accordé pour 5 ans pour un ou plusieurs de ses diplômes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La nouvelle formation est éligible, dès son ouverture, pour une expertise CEFDG en vue de l'obtention d'un visa ET grade de master pour au maximum la durée du programme + 1 an (dans la limite des 5 ans maximum) <p>⇒ Un dossier « simplifié » doit être adressé à la DGESIP, afin que la commission examine la demande et rende un avis sur l'ouverture de la formation dès sa création. Une visite et une audition sont programmées.</p> <p>c/ <u>Si l'école ne dispose pas de grade master, la règle de la sortie de 3 promotions reste valable avant passage devant la commission</u></p>
--	---

**CRITERES DE RECEVABILITE D'UN
DOSSIER POUR DEMANDE
D'OUVERTURE D'UN NOUVEAU
SITE (en France ou à l'étranger)
D'UN PROGRAMME EXISTANT**

Uniquement s'il s'agit d'un campus sur lequel la formation est dupliquée à l'identique par rapport à une formation existante et visée (certains enseignements contextualisés par rapport à un site sont possibles) :

- Accord systématique de la CEFDG (le temps de la prochaine évaluation) sous condition que tous les critères exigés pour la formation visée soient respectés (corps professoral permanent, taux de couverture par les enseignants permanents, recherche...) par chacun des sites concernés.
- ⇒ **Un dossier « simplifié » doit être adressé à la DGESIP, afin que la commission examine la demande et rende un avis sur l'ouverture d'un nouveau site. Une audition peut être programmée en cas de questions importantes, mais elle n'est pas prévue.**
- ⇒ Le cas échéant, des précisions juridiques sur la participation d'éventuelles parties prenantes sur le nouveau site devront être apportées.
 - **Lors de l'évaluation de la formation, si la commission détecte le non-respect d'un seul critère sur ce nouveau site, risque de remise en cause du maintien et de la durée de visa + grade sur tout ou partie des sites**

2. Critères d'évaluation pour le VISA BAC+3 ou pour le visa BAC+4

A. Evaluation du bilan du programme	
CRITERES	QUESTIONS EVALUATIVES
<p>Conformité aux normes et standards de la CEFDG pour le VISA Bac +3 et Bac +4</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution d'un corps de professeurs permanents¹ en gestion⁴ - Implication des professeurs permanents dans le programme : <ul style="list-style-type: none"> • 30% du volume horaire du programme assuré par des professeurs permanents et • 30% du volume horaire² de cours en Gestion³ assuré par des professeurs permanents en Gestion ❖ <i>Doctrine : si le volume horaire du programme intègre du distanciel, les attributs de qualité académique doivent être les mêmes que le face à face</i> - Seuil minimum de 30% des enseignements du programme en gestion <p style="text-align: center;"><i>Un exemple est décliné en page 16 du guide de synthèse</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Transparence et équité dans les conditions d'admission des étudiants <p>⇒ Vérification des modes de recrutement dans le règlement pédagogique</p>
<p>Clairvoyance stratégique</p>	<p>Compréhension de l'environnement stratégique et du contexte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des problèmes, des forces et des faiblesses, des opportunités / menaces - Identification claire des concurrents - Identification de l'offre de formation sur le(s) site(s) - Capacité à composer avec les contraintes temporelles et budgétaires - Crédibilité de la ligne stratégique - Capacité à se différencier - Capacité à anticiper et à faire des projections réalistes

<p>Cohérence et alignement du programme pédagogique</p>	<p>Cohérence externe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le programme est-il cohérent avec les exigences de l'environnement ? - Est-il adapté à la demande sociale et économique? - Alignement de nature du programme / stratégie / missions <p>Cohérence interne :</p> <p>Cohérence des objectifs du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quel taux de poursuite d'études et quels moyens mis en œuvre pour assurer la vocation professionnalisante du diplôme ? - Les enseignements dispensés sont-ils cohérents avec les objectifs ou la spécificité de la formation ? - Les recrutements d'enseignants sont-ils cohérents avec les ambitions du programme ? <p>Performance académique du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La production intellectuelle et pédagogique (études de cas, MOOC, expérientiel...) est-elle en accord avec les finalités du programme ? En particulier : <ul style="list-style-type: none"> o pertinence et rigueur des contenus enseignés ; qualité académique des productions des élèves (examens, rapports dont rapports de projets, mémoires...), <u>y compris et a fortiori pour le distanciel et l'expérientiel</u> - Identification des ressources numériques et digitales attachées au programme et vérification : <ul style="list-style-type: none"> o de l'équilibre présentiel / numérique o d'une qualité académique équivalente pour les enseignements numériques o d'un taux de réussite équivalent en cas de cursus numérique o qu'il existe une organisation adéquate (type comité de suivi et de maintenance) o qu'il est prévu un accompagnement adéquat des élèves ❖ <i>Doctrine : assurer une rigueur identique entre le face à face et le distanciel</i> - Cohérence entre description du cursus /fiche RNCP et définition en blocs de compétences - Diversité des publics et vérification de l'adéquation des contenus selon les voies d'accès aux programmes (formation initiale, par la voie de l'apprentissage et formation continue)
---	--

	<p>Performance de l'apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pertinence des objectifs pédagogiques du programme - Alignement de ces objectifs avec ceux de chaque expérience d'apprentissage (cours, stages, échanges, etc...) - Pertinence des modes d'évaluation des productions des élèves - Prise en compte des retours d'évaluation des élèves dans l'amélioration continue de la qualité - Le programme est-il conforme au règlement pédagogique ? <p>Politique de recrutement des élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les publics ciblés et la politique de recrutement sont-ils cohérents avec les finalités du programme et conformes au nombre de places allouées et publiées au BOESR ? - Quelles modalités précises de recrutement ? - La concordance avec le règlement interne est-elle vérifiée ? - Quelle politique sociale ? <p>Insertion professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accompagnement des étudiants est-il cohérent avec les objectifs d'insertion professionnelle ? - Le placement et l'insertion professionnelle sont-ils cohérents avec les objectifs du programme ? - <u>Date unique d'enquête : 6 mois après diplomation</u> (enquête CGE) <p style="text-align: center;">➤ Attention : examen des conditions équivalentes de formation sur chaque site où est déployé le programme</p>
Faisabilité du programme	<p>Adéquation ambitions du programmes / moyens alloués : capacité de l'école à assurer le financement d'une formation sur la durée de visa accordée par la CEFDG. En particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité financière à soutenir durablement le programme - Capacité organisationnelle à soutenir le programme - Soutien des organes de gouvernance
Performances du programme	<ul style="list-style-type: none"> - Degré d'attractivité / sélectivité du programme - Nature et qualité de l'insertion professionnelle - Impact territorial, en particulier : l'Ecole dispose-t-elle d'outil(s) lui permettant d'apprécier la performance et l'impact territorial du programme ?

Internationalisation du cursus	<p>Stratégie d'internationalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Equilibre des échanges : étudiants entrants / étudiants sortants - Durée du stage ou du séjour à l'étranger : minimum requis de 4 à 6 mois - Quel type de partenariat ? - Double diplôme ou échange ? - Volume d'étudiants annuels / partenaires actifs ? - Quels partenaires pour le programme et comment ont-ils été choisis ? comment sont-ils évalués/suivis ? Si le partenaire n'est pas accrédité, documenter très précisément l'assurance qualité - Comment les étudiants sont-ils évalués ? - Si la formation en gestion est reconnue chez le partenaire (dans le cas d'un double diplôme), quelles sont les modalités de reconnaissance ? Quel contrôle des cours, des notes, des équivalences ? - Le retour des étudiants est-il pris en compte par l'école dans le processus d'amélioration continue de la qualité ? - Organisation de l'intégration des étudiants étrangers et promotion du français : cours de français langue étrangère, éléments de culture française, etc. - Certification étrangère de la formation quand celle-ci est délivrée à l'étranger <p style="color: red; text-align: center;">➤ L'école devra préciser ces informations dans le règlement des études</p> <p style="color: red; text-align: center;">❖ <i>Doctrine : La CEFDG attend la même qualité sur tous les campus à l'étranger. Pour ce faire, elle demande une démonstration de la continuité du processus de management de la qualité en continu dans les sites couverts par les Visas et les Grades</i></p>
B. Evaluation du projet	
CRITERES	QUESTIONS EVALUATIVES
Capacité à entrer dans une démarche de progrès	<ul style="list-style-type: none"> - Appropriation des recommandations de la CEFDG - Capacités à capitaliser et à exploiter les résultats de la précédente évaluation - Changements majeurs intervenus depuis la dernière évaluation - Difficultés rencontrées et capacité à les surmonter - Dispositif d'évaluation des enseignements et processus d'amélioration continue - Montée en compétence et formation des professeurs permanents

Innovations et bonnes pratiques	<ul style="list-style-type: none"> - Initiatives innovantes - Identification de bonnes pratiques - Singularité du projet - Capacité d'expérimentation
Qualité du processus d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Communication / concertation avec les parties prenantes - Articulation avec les autres démarches qualité
Capacité réflexive	<ul style="list-style-type: none"> - Crédibilité de l'auto-diagnostic
C. Sur l'ensemble du dossier	
Qualité de la présentation	<ul style="list-style-type: none"> - Clarté de l'exposition et soin apporté au dossier
Qualité de l'argumentation	<ul style="list-style-type: none"> - Validité et fiabilité des données et des informations fournies - Crédibilité des constats - Qualité des justifications - Robustesse du raisonnement - Cohérence entre les conclusions tirées et les données exposées - Alignement des actions de communication (en particulier sur le site Internet) avec les éléments de description du dossier d'évaluation - Prise en compte de la charte d'utilisation du logo de la CEFDG

3. Critères d'évaluation pour le GRADE Master – programme BAC+5 type PGE

Attention : pour les formations visées bac+5 sans grade de master, les critères ci-dessous s'appliquent en dehors des critères sur la recherche

A. Evaluation du bilan du programme	
CRITERES	QUESTIONS EVALUATIVES
<p>Conformité aux normes et standards de la CEFDG pour le GRADE MASTER</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conformité au cadre national des formations, en particulier : nombre d'ECTS validés [300 ECTS à l'issue du cursus] <p>Présentation du Dispositif et organisation de processus de validation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ des acquis professionnels ○ des acquis de l'expérience ○ des équivalences de diplômes étrangers <p>Modalités d'obtention et répartition des 120 ECTS : en particulier, justification des critères de validation dans le curriculum des ECTS obtenus hors curriculum, vérification de l'organisation de la commission de validation et de ses critères</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conformité à la doctrine de la CEFDG pour les conditions d'accès en dernière année du programme : <ul style="list-style-type: none"> ○ Avoir validé une première année d'un diplôme national de master ○ Etre titulaire d'un diplôme national ou d'un diplôme visé à Bac+3 complété d'une quatrième année d'un cursus conduisant à un diplôme visé à Bac+5 conférant le grade de Master ○ Avoir validé 4 années d'études d'un programme post Bac visé à Bac+5 et conférant le grade de Master - Transparence et équité dans les conditions d'admission des étudiants. Egalité de traitement des candidats pour l'admission au programme En cas de concours propres : transparence des modalités et contrôle du nombre maîtrisé d'admis via ces concours <ul style="list-style-type: none"> ✓ Vérification des modes de recrutement dans le règlement pédagogique ➤ <i>Le respect des places publiées au BOESR (non dépassement) sera vérifié par la commission</i>

	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution d'un corps de professeurs permanents¹ en gestion⁴ pour un programme généraliste de gestion (type PGE) et d'un corps de professeurs permanents dans la discipline pour un programme spécialisé (hors PGE) - <u>L'école doit justifier de :</u> <ul style="list-style-type: none"> • 50% de docteurs en gestion dans son corps professoral permanent et • la production de 0,5 article en gestion par an par professeur permanent docteur dans des revues référencées en gestion (classement FNEGE et/ou CNRS), sur un cycle d'évaluation de 4 ans - <u>Le programme doit justifier de :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Un seuil minimum de 50% des enseignements du programme en gestion et • L'implication des professeurs permanents dans le programme : <ul style="list-style-type: none"> ○ 50% du volume horaire du programme assuré par des professeurs permanents et ○ 50% du volume horaire² de cours en Gestion³ assuré par des professeurs permanents en Gestion dont 2/3 des cours de gestion au moins sont dispensés par des professeurs permanents producteurs. Parmi les producteurs, 50% sont des professeurs permanents producteurs. <p>⇒ A NOTER : Distinction entre professeurs publiants⁵ et producteurs⁶ (Cf tableau 16 dans le guide de synthèse)</p> <p>⇒ Les professeurs permanents publiants et producteurs doivent assurer un nombre d'heures minimum de cours dans la formation</p> <p style="text-align: center;"><i>Un exemple est décliné en page 17 du guide de synthèse</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalité de l'adossement recherche - Dans le cas spécifique des programmes spécialisés (hors PGE), équipe de recherche dédiée à la thématique du programme : la recherche doit être en cohérence avec la spécialisation du master
Clairvoyance stratégique	<p>Compréhension de l'environnement stratégique et du contexte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des problèmes, des forces et des faiblesses, des opportunités / menaces

	<ul style="list-style-type: none"> - Identification claire des concurrents - Capacité à composer avec les contraintes temporelles et budgétaires - Crédibilité de la ligne stratégique - Capacité à se différencier - Capacité à anticiper et à faire des projections réalistes - Inscription dans une politique de site : organisation des complémentarités / coopérations avec les autres acteurs de l'enseignement supérieur (particulièrement si l'établissement est rattaché à une COMUE)
Cohérence et alignement du programme	<p>Cohérence externe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le programme est-il cohérent avec les exigences de l'environnement ? adapté à la demande sociale ? - Alignement de nature du programme / stratégie / missions <p>Cohérence interne :</p> <p>Cohérence des objectifs du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quels moyens sont mis en œuvre pour assurer la vocation professionnalisante du diplôme ? - Les enseignements dispensés sont-ils cohérents avec les objectifs ou la spécificité de la formation ? - Les recrutements d'enseignants sont-ils cohérents avec les ambitions du programme ? <p>Performance académique du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La production intellectuelle et pédagogique (études de cas, MOOC, expérientiel...) est-elle en accord avec les finalités du programme ? En particulier : <ul style="list-style-type: none"> o pertinence et rigueur des contenus enseignés ; qualité académique des productions des élèves (examens, rapports dont rapports de projets, mémoires...), <u>y compris et a fortiori pour le distanciel et l'expérientiel</u> - Identification des ressources numériques et digitales attachées au programme et vérification : <ul style="list-style-type: none"> o de l'équilibre présentiel / numérique o d'une qualité académique équivalente pour les enseignements numériques o d'un taux de réussite équivalent en cas de cursus numérique o qu'il existe une organisation adéquate (type comité de suivi et de maintenance) o qu'il est prévu un accompagnement adéquat des élèves <p><i>Doctrines : assurer une rigueur identique entre le face à face et le distanciel</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Cohérence entre description du cursus /fiche RNCP et définition en blocs de compétences - Diversité des publics et vérification de l'adéquation des contenus selon les voies d'accès aux programmes (formation

	<p>initiale, par la voie de l'apprentissage et formation continue)</p> <p>Performance de l'apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pertinence des objectifs pédagogiques du programme - Alignement de ces objectifs avec ceux de chaque expérience d'apprentissage (cours, stages, échanges, etc) - Pertinence des modes d'évaluation des productions des élèves - Prise en compte des retours d'évaluation des élèves dans l'amélioration continue de la qualité - Le programme est-il conforme au règlement pédagogique ? <p>Politique de recrutement des élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les publics ciblés et la politique de recrutement sont-ils cohérents avec les finalités du programme et conformes aux nombre de places allouées et publiées au BOESR ? - Quelles modalités précises de recrutement ? - La concordance avec le règlement interne est-elle vérifiée ? - Quelle politique sociale ? <p>Insertion professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accompagnement des étudiants est-il cohérent avec les objectifs d'insertion professionnelle ? - Le placement et l'insertion professionnelle sont-ils cohérents avec les objectifs du programme ? - <u>Date unique d'enquête : 6 mois après diplomation</u> (enquête CGE) <p style="color: red;">- Attention : examen des conditions équivalentes de formation sur chaque site où est déployé le programme</p>
Faisabilité du programme	<p>Adéquation ambitions du programmes / moyens alloués : capacité de l'école à assurer le financement d'une formation sur la durée grade accordée par la CEFDG. En particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité financière à soutenir durablement le programme - Capacité organisationnelle à soutenir le programme - Soutien des organes de gouvernance

Performances du programme	<ul style="list-style-type: none"> - Degré d'attractivité / sélectivité du programme - Nature et qualité de l'insertion professionnelle - Impact territorial, en particulier : l'Ecole dispose-t-elle d'outil lui permettant d'apprécier la performance et l'impact territorial du programme ?
Internationalisation du cursus	<p>Stratégie d'internationalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Equilibre des échanges : étudiants entrants / étudiants sortants - Durée du stage ou du séjour à l'étranger : minimum requis de 4 à 6 mois - Quel type de partenariat ? - Double diplôme ou échange ? - Volume d'étudiants annuels / partenaires actifs ? - Quels partenaires pour le programme et comment ont-ils été choisis ? comment sont-ils évalués/suivis ? Si le partenaire n'est pas accrédité, documenter très précisément l'assurance qualité - Comment les étudiants sont-ils évalués ? - Si la formation en gestion est reconnue chez le partenaire (dans le cas d'un double diplôme), quelles sont les modalités de reconnaissance ? Quel contrôle des cours, des notes, des équivalences ? - Le retour des étudiants est-il pris en compte par l'école dans le processus d'amélioration continue de la qualité ? - Organisation de l'intégration des étudiants étrangers et promotion du français : cours de français langue étrangère, éléments de culture française, etc. - Certification étrangère de la formation quand celle-ci est délivrée à l'étranger <p style="color: red;">➤ L'école devra préciser ces informations dans le règlement des études</p> <p style="color: red;">❖ <i>Doctrine : La CEFDG attend la même qualité sur tous les campus à l'étranger. Pour ce faire, elle demande une démonstration de la continuité du processus de management de la qualité en continu dans les sites couverts par les Visas et les Grades</i></p>
B. Evaluation du projet	
CRITERES	QUESTIONS EVALUATIVES
Capacité à entrer dans une démarche de progrès	<ul style="list-style-type: none"> - Appropriation des recommandations de la CEFDG - Capacités à capitaliser et à exploiter les résultats de la précédente évaluation - Changements majeurs intervenus depuis la dernière évaluation

	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés rencontrées et capacité à les surmonter - Dispositif d'évaluation des enseignements et processus d'amélioration continue - Démarches d'accréditation - Montée en compétence et formation des professeurs permanents
Innovations et bonnes pratiques	<ul style="list-style-type: none"> - Initiatives innovantes - Identification de bonnes pratiques - Singularité du projet - Capacité d'expérimentation
Qualité du processus d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Communication / concertation avec les parties prenantes - Articulation avec les autres démarches qualité
Capacité réflexive	<ul style="list-style-type: none"> - Crédibilité de l'auto-diagnostic
C. Sur l'ensemble du dossier	
Qualité de la présentation	<ul style="list-style-type: none"> - Clarté de l'exposition et soin apporté au dossier
Qualité de l'argumentation	<ul style="list-style-type: none"> - Validité et fiabilité des données et des informations fournies - Crédibilité des constats - Qualité des justifications - Robustesse du raisonnement - Cohérence entre les conclusions tirées et les données exposées - Alignement des actions de communication (en particulier sur le site Internet) avec les éléments de description du dossier d'évaluation - Prise en compte de la charte d'utilisation du logo de la CEFDG

GLOSSAIRE

1. Professeur permanent : enseignant dont l'école est l'employeur principal, assurant un service hebdomadaire minimum de 4 jours sur l'année universitaire
2. Volume horaire : heures maquettes présentiel et distanciel asynchrone et/ou synchrone
3. Volume horaire de gestion : heures maquettes en présentiel et distanciel asynchrone et/ou synchrone des enseignements déclarés de Gestion par l'établissement.
4. Professeur permanent en gestion : professeur permanent assurant les enseignements déclarés de gestion. Pour rappel, les enseignements de sciences de gestion sont à définir par l'établissement lui-même
5. Professeur permanent publiant en sciences de gestion : professeur permanent docteur, publiant dans des revues référencées en Gestion (FNEGE 2019 ; CNRS 2108 ou Hcéres 2019). Le cycle de référence est de 4 ans.
6. Professeur permanent produisant : professeur permanent docteur ou non, produisant des contributions intellectuelles autres que des publications classées dans des revues scientifiques de gestion (exemple : publications en gestion dans des revues non classées ou référencées ; ouvrages ou chapitres d'ouvrages ; communications ; conférences ; cas pédagogiques ; working paper ; rapports d'étude et d'expertises...). Le cycle de référence est de 4 ans.
Par définition, un publiant est un produisant.
7. Enseignement distanciel synchrone : concerne des apprenants à distance mais avec un enseignant en face (i.e. 1h de distanciel synchrone = 1h de présentiel)
Enseignement distanciel asynchrone : concerne des apprenants à distance sans enseignant en face

EXEMPLE POUR LE VISA BAC+3 OU BAC+4

Si la formation indique 1500 heures de cours sur 3 années :

Le programme doit justifier de :

1/ 30% des heures du programme en gestion (l'école choisit ce qu'elle désigne comme cours de gestion (hors LV et sport))

= le minimum requis est de 450 heures en gestion

2/ 30% des heures du programme sont assurées par des professeurs permanents et 30% des heures de gestion sont assurées par des professeurs permanents en gestion (professeurs permanents au sens de la CEFDG et qui correspondent aux enseignements désignés de gestion)

= le minimum requis est alors de 450 heures du programme assurées par des professeurs permanents et 135 heures de gestion assurées par des professeurs permanents en gestion

EXEMPLE POUR LE GRADE MASTER PROGRAMME BAC+5 TYPE PGE

Si la formation indique 1500h, réparties équitablement entre les 3 années de PGE et si l'école comprend 100 professeurs permanents

L'école doit justifier de :

1/ 50% de docteurs en gestion

= le minimum requis est de 50 docteurs

2/ 0,5 publication en gestion/docteur/an

= 25 publications minimum/an, en moyenne sur les 4 dernières années

et

Le programme doit justifier de :

1/ 30% des heures du programme en gestion en 1ère année de PGE et 50% des heures du programme en gestion les deux dernières années du PGE (M1 et M2) - (l'école choisit ce qu'elle désigne comme cours de gestion (hors LV et sport))

= le minimum requis est, de façon consolidée, 150 heures en gestion en année 1 + 500 heures de gestion pour les deux années M1 et M2, soit 650 heures de gestion pour le PGE

2/ 30% des heures du programme sont dispensées par des professeurs permanents en 1ère année de PGE et 50% des heures du programme sont dispensées par des professeurs permanents les deux dernières années du PGE (M1 et M2)

et 30% des enseignements de gestion sont dispensés par des professeurs permanents en gestion en 1ère année de PGE et 50% des enseignements de gestion sont dispensés par des professeurs permanents en gestion les deux dernières années du PGE (M1 et M2)

= le minimum requis est, de façon consolidée, 650 heures du programme assurées par des professeurs permanents et 295 heures de gestion assurées par des professeurs permanents en gestion

3/ 2/3 de ces cours de gestion assurés par des professeurs permanents producteurs dont la moitié de publiants :

= 196 heures de gestion dispensées par des professeurs permanents producteurs (justifiant de contributions intellectuelles autres que des articles dans des revues à comité de lecture, CF tableau 16 dans le Guide de synthèse) dont 98 heures sont dispensées par des professeurs permanents publiants. Reste 99 heures qui peuvent être dispensées par des professeurs permanents en gestion (ni producteurs, ni publiants et pas forcément docteurs).